SYNDICAT MIXTE DOUBS TRES HAUT DEBIT

6, rue du Collège 25800 VALDAHON
09 71 16 60 20
contact@doubs-thd.com

VENTE DE TOURETS DE FIBRE OPTIQUE
Règlement de l'adjudication

Date et heure limites de réception des offres

16 DECEMBRE à 12h00

Procédure d'adjudication directe

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA VENTE 3

1.1 PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DOUBS THD 3

1.2 OBJET DE L'ADJUDICATION 3

1.3 PIECES DE L'AVIS 3

2. RENSEIGNEMENT ET MODALITES DE VISITE 4

2.1 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 4

2.2 VISITE 4

3. MODALITES DE LA VENTE : REDACTION ET DEPOT D'UNE SOUMISSION 5

3.1 DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ACQUEREUR 5

3.2 SOUMISSION DES OFFRES 5

3.3 DEPOT DES DOSSIERS D'OFFRE 5

3.4 REVALORISATION DES OFFRES 6

4. SELECTION ET ATTRIBUTION DES OFFRES 6

4.1 ATTRIBUTION DES LOTS 6

4.2 PAIEMENT 6

5. ABSENCE DE GARANTIE 6

6. TRANSFERT DE PROPRIETE ET ENLEVEMENT 7

7. REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES 7

1. OBJET DE LA VENTE

1.1 Présentation du Syndicat mixte Doubs THD

A l'initiative du Conseil départemental et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale du Doubs, un Syndicat Mixte Ouvert, dénommé **Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (ci-après le « Syndicat »**, dit aussi **« SMIX »**), a été constitué en 2013 pour équiper le territoire en fibre optique dans le périmètre de la zone d'initiative publique du Doubs. Celle-ci comprend 478 communes et 243 000 habitants.

Entre 2014 et 2023, le Syndicat mixte ainsi a déployé un réseau optique DIOPTIC permettant de rendre progressivement raccordables à la fibre optique l'ensemble des locaux résidentiels et professionnels de son périmètre d'intervention, soit environ 140 000 locaux.

A cet effet, le Syndicat avait constitué un stock de tourets de fibre optique avec ses entreprises dans un contexte de tensions récurrentes sur les approvisionnements entre 2018 et 2022.

A l'issue du déploiement initial, les stocks restants ont été rassemblés sur une plateforme industrielle fermée et sécurisée au centre du département. Une partie est utilisée au fil de l'eau dans le cadre des opérations de « vie du réseau » assurées par le SMIX. Une autre partie des tourets ne trouvera cependant pas d'utilité dans un horizon prévisible. Le Syndicat souhaite donc les céder.

1.2 Objet de l'adjudication

Le présent avis d'appel à soumission en vue d'une cession par voie d'adjudication a pour objet la vente de 82 tourets répartis en 6 lots.

Le détail technique des tourets et des lots est joint en annexe 1.

Le présent avis est ouvert à toute personne morale produisant l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 3.1 du présent règlement.

Chaque lot est indivisible et le prix offert par l'acquéreur et accepté par le SMIX concernera la totalité de ce lot.

Les tourets sont vendus en l'état et sans garantie. Les acquéreurs sont incités à visiter le stock (voir modalités de visite en article 2.2) car le dépôt d'une soumission implique d'accepter l'ensemble d'un lot dans l'état où se trouvent chacun des tourets du lot.

L'acquéreur fait son affaire de l'enlèvement du lot qu'il se verrait attribué.

Les candidats sont informés que chaque lot comporte un prix de réserve en deçà duquel le lot ne sera pas cédé.

1.3 Pièces de la procédure

Les pièces de la procédure sont téléchargeables sur le site du Syndicat (https://www.doubs-thd.org) ou sur le profil de marché public du SMIX (lien : http://synd-doubs-thd.e-marchespublics.com).

Elles comprennent :

- Le présent Règlement
- L'annexe 1 détaillant les lots, qui servira également à la remise des offres
- Uniquement sur le profil de marché public du Syndicat : le mode d'emploi de la plateforme acheteur du Syndicat

2. RENSEIGNEMENT ET MODALITES DE VISITE

2.1 Renseignements complémentaires

De nature technique :

Mme Carine PHILIPPONNAT, Directrice technique > carine.philipponnat@doubs-thd.com / 09 71 16 60 21

De nature administrative :

M. Johan THIENARD, Directeur administratif > johan.thienard@doubs-thd.com / 09 71 16 60 22

2.2 Visite

Les tourets sont entreposés sur un site industriel au centre du Doubs.

Les visites ont lieu sur rendez-vous auprès de M. THIENARD (johan.thienard@doubs-thd.com). La demande de rendez-vous doit parvenir au 5 jours avant la visite.

Un créneau de visite est d'ores et déjà programmé le **jeudi 3 décembre entre 10h et 12h sur site.** D'autres créneaux peuvent éventuellement être organisés sur demande.

Les représentants des acheteurs devront être munis de papiers d'identité et d'une carte professionnelle permettant d'identifier la société concernée.



3. MODALITES DE LA VENTE : REDACTION ET DEPOT D'UNE SOUMISSION

L'ensemble des pièces présentées dans le dossier de soumission doit être rédigé en langue française.

3.1 Dossier de présentation de l'acquéreur

Pour soumettre une offre ferme et définitive portant sur un prix d'achat d'une partie ou de la totalité des lots, la personne morale soumissionnaire doit constituer un dossier administratif avec les pièces suivantes :

- un dossier de présentation commerciale, juridique et financière de l'entité acquéreur ;
- une copie de l'extrait K bis (ou équivalent) de moins de trois mois de la société acquéreur ;
- un pouvoir signé par le dirigeant, le conseil d'administration ou l'organe exécutif de l'entité acquéreur autorisant le signataire à ratifier l'engagement d'acquisition (si celui-ci n'est pas mentionné sur le K-bis ou équivalent).

N.B. : Les offres d'achat présentées par un mandataire sans révélation de l'identité du candidat ne seront pas acceptées.

3.2 Soumission des offres

Le candidat peut soumettre pour un, plusieurs ou la totalité des lots de tourets.

Le Candidat remplit ainsi l'Annexe 1, et s'engage en la datant et la signant, avec les informations suivantes :

- le montant de son offre avec un prix forfaitaire libellé en euros hors taxe pour chaque lot qui l'intéresse en remplissant la colonne K du tableur ;
- Les coordonnées du contact référent pour le suivi de la procédure au sein de l'entité candidate ;
- Le délai maximum auquel le candidat s'engage à enlever le(s) lot(s) de tourets à compter de la notification de la décision de vente (au plus tard dans les 2 mois suivant l'acceptation de l'offre).

La durée de validité de l'offre est de 90 jours.

3.3 Dépôt des dossiers d'offre

Le candidat peut au choix :

- déposer son dossier sur le profil acheteur du SMIX (via un dépôt ou via la messagerie de l'affaire)
- envoyer son dossier par mail à contact@doubs-thd.com
- envoyer son dossier par courrier recommandé à : Syndicat Doubs THD, 6 rue du Collège, 25800 VALDAHON

La date limite de dépôt des offres est fixée au 16 décembre 2026

3.4 Revalorisation des offres

Dans les 2 semaines suivants la date limite de dépôt des offres, le Syndicat se réserve la possibilité de contacter les candidats pour leur proposer de revaloriser leur 1ère offre dans les cas suivants :

- si un lot n'a reçu qu'une seule offre légèrement en dessous du prix de réserve ;
- si un lot a reçu des offres de plusieurs candidats à des prix équivalents (< 10 %)

Dans ce cas, les candidats seront invités à renvoyer l'Annexe 1 remplie avec un éventuel nouveau prix.

Cette éventuelle démarche de revalorisation ne pourra être réalisée qu'une seule fois.

4. SELECTION ET ATTRIBUTION DES OFFRES

4.1 Attribution des lots

Sous réserve que i) le dossier de soumission soit complet et remplisse toutes les conditions administratives et garanties de capacité de paiement et d'enlèvement, ii) que le prix de réserve soit dépassé, alors les lots seront attribués au plus offrant.

La décision du SMIX est portée à la connaissance des candidats par courriel à l'adresse électronique mentionnée par le candidat.

4.2 Paiement

Le règlement total doit être réalisé par virement bancaire sur le compte du Payeur départemental du Doubs dans les dix jours suivant la notification de l'adjudication.

Les coordonnées bancaires seront transmises au candidat retenu.

A défaut de paiement dans ce délai, le SMIX aura la possibilité de poursuivre l'exécution de la vente ou d'en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure et quelle que soit la cause du retard.

5. ABSENCE DE GARANTIE

Les lots sont acquis aux risques et périls de l'acquéreur.

Le dépôt d'une soumission implique de l'accepter dans l'état où il se trouve, après éventuelle visite.

Il en résulte notamment que :

- le dépôt d'une soumission engage son auteur à n'élever aucune réclamation ultérieure relative à l'état, la nature, la qualité, la consistance, l'exploitation, les caractéristiques des tourets cédés, ou concernant notamment d'éventuelles sujétions particulières qu'il viendrait à identifier lors de l'usage du bien ;
- l'acquéreur reconnait qu'aucune contestation concernant la situation juridique du bien et l'impact financier de celle-ci, résultant notamment de conséquences du chargement et transport, des frais de transports, d'enlèvement, de remise en conformité, de taxe douanière, etc. ne pourrait être déclarée recevable.

6. TRANSFERT DE PROPRIETE ET ENLEVEMENT

Au jour de la notification par envoi électronique de la soumission approuvée par le SMIX, l'acquéreur devient propriétaire du lot auquel il a soumissionné. Toutefois, ce transfert de propriété intervient sous condition résolutoire de parfait paiement.

Après paiement, l'acquéreur et le SMIX prennent rendez-vous sur la plateforme de stockage pour l'enlèvement du lot dans le délai indiqué par l'acquéreur dans son offre, et au plus tard dans les 2 mois suivants l'acceptation de l'offre. Un bon d'enlèvement est signé par les 2 parties.

Il est entendu que l'acquéreur enlève le lot par ses propres moyens à ses frais et risques.

7. REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES

Les litiges pouvant s'élever du fait de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions résultant du présent règlement, peuvent être soumis au SMIX par voie de réclamation préalable dans un délai de 30 jours suivant notification ou remise de la décision d'acceptation ou de rejet de l'offre, telle que visée à l'article 4.1.

Le SMIX statue dans un délai de 30 jours à compter de la réception du mémoire en réclamation, l'absence de réponse au terme dudit délai valant rejet tacite.

En dernier lieu, les litiges résultant de la présente procédure de vente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25044 BESANCON CEDEX.